

Collège X

Logo du collège

CONSEIL D'ADMINISTRATION : ACTE n°

- Nature de l'acte** :
- Relatif à l'action éducatrice
 - Relatif au fonctionnement de l'établissement
 - Relatif à un acte budgétaire ou financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du

- Vu le Code de l'Education, notamment les articles **R216-4 à R216-19**
- Vu les conclusions de la commission permanente,
- Vu la convocation qui lui a été adressée le
- Considérant que le quorum était atteint en début de séance,

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

Concessions de logement

- Après avoir **délibéré** et considérant les résultats du vote :

.....**PRESENTS**

.....**VOTANTS**

.....**VOIX** POUR

.....**VOIX** CONTRE

..... ABSTENTIONS

Propose :

Les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service (CNAS) ou par utilité de service (CUS), d'une convention d'occupation précaire (COP), la situation et la consistance des locaux concédés ainsi que les conditions financières de chaque concession :

CNAS	Type de logement et conditions financières	CNUS	Type de logement et conditions financières	COP	Type de logement et conditions financières

P.J.

<p>Le Président du Conseil d'Administration</p> <p>Le</p>	<p>Accusé réception</p>	<p>Affichage le</p>
---	--------------------------------	----------------------------